

COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

Mercredi 16 Mars 2011

Salle du Port

Cubzac Les Ponts

Présents : 29

**Mr AUGENDRE Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr BASTIDE Jacques** (Saint Laurent d'Arce), **Mr BIROLEAU Benjamin** (Saint André de Cubzac), **Mme BOURSEAU Christiane** (Virzac), **Mr BRUN Jean Paul** (Saint Antoine), **Mr CLAVEREAU Jean Pierre** (Cubzac Les Ponts), **CRANBEDOU Dominique** (Saint Gervais), **Mr DUMAS Alain** (Saint Gervais), **Mr FAURE Jean Georges** (Salignac), **Mme GAUTHIER Françoise** (Saint Laurent d'Arce), **Mr GUILLAUD Florion** (Saint André de Cubzac), **Mr GUINAUDIE Sylvain** (Aubie Espessas), **Mr JEANNET Serge** (Gauriaguet), **Mr LAGABARRE José** (Peujard), **Mr MABILLE Christian** (Peujard), **Mr MERCADIER Armand** (Salignac), **Mr ARAUZO Jean François** suppléant de Mr MICHAUX Alain (Saint André de Cubzac), **Mme MORAGUES Danièle** (Saint André de Cubzac), **Mr MORISSET Laurent** (Saint Gervais), **Mr PASTUREAU Alain** (Saint André de Cubzac), **Mr PILARD Christophe** (Saint André de Cubzac), **Mr POIRIER Jean Paul** (Salignac), **Mr POULAIN Alex** (Aubie Espessas), **Mr POUX Vincent** (Saint André de Cubzac), **Mme PRUD'HOMME Florence** (Saint André de Cubzac), **Mr RAYNAL Vincent** (Cubzac Les Ponts), **Mme THIBAUT Agnès** suppléante de Mr RICCI Laurent (Saint André de Cubzac), **Mme SAGASTI Sylvie** (Peujard), **Mr TABONE Alain** (Cubzac Les Ponts).

Absents : 3

**Mr LAMEZAGUE Jean Guy** (Virzac), **Mr MONTANGON Alain** (Gauriaguet), **Mr VIGNES Lionel** (Saint Laurent d'Arce).

Secrétaire de séance : **Mr TABONE Alain**.

Monsieur Alain TABONE Maire de la Commune de Cubzac les Ponts accueille le Conseil Communautaire en souhaitant la bienvenue aux délégués, au personnel de la CdC et à Monsieur Le receveur. Il ajoute que cette salle de réunion se situe à proximité du futur lieu d'implantation du city parc qui verra le jour prochainement. Compte tenu des décisions importantes à prendre, Monsieur TABONE souhaite, sans plus tarder, une bonne réunion de travail.

Monsieur Le Président ouvre la séance à 18H00. Il procède à l'appel. A l'ouverture de la séance, le Conseil Communautaire compte 29 membres présents. Le quorum est atteint.

Monsieur Alain TABONE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Les comptes rendu des séances du 12 et du 19 janvier 2011 sont approuvés à l'unanimité.

### **I. Rapport n°04-2011 / Délibération n°03-2011 : Choix d'un opérateur pour le Village des Marques**

Monsieur Le Président expose,

La Communauté de Communes du Cubzaguais est désormais déliée de toute relation contractuelle avec l'ancien opérateur porteur du projet de Village des Marques.

Ce projet, pierre angulaire du SCOT, représente toujours une opportunité majeure pour le territoire du Cubzaguais. La Communauté de Communes entend tout mettre en œuvre pour sa réalisation. Deux opérateurs ont remis des propositions le 15 mars 2011.

Chacun des deux opérateurs a présenté un dossier complet qui répond aux problématiques de la Communauté de Communes du Cubzaguais.

Le Bureau de la Communauté de Communes du Cubzaguais s'est réuni le 16 mars 2011 afin d'examiner les dossiers. Il s'avère que les deux opérateurs sont compétitifs et font tout deux des propositions intéressantes. Il convient donc de poursuivre les discussions sur tous les éléments de détail avant d'effectuer un choix définitif.

#### **Discussions :**

Monsieur Le Président indique que la CdC a sollicité les candidats qui s'étaient présentés. Il leur a été demandé de répondre en fonction d'un cahier des charges complet. Les opérateurs ont répondu le 15 mars, et ce jour même s'est tenu un bureau de la CdC. Le bureau a décidé que la discussion se poursuive avec les deux opérateurs, et qu'ils soient reçus en bureau, voire en bureau élargi pour qu'une décision soit prise dans les prochaines semaines. Ce qui est positif c'est que la CdC aura un candidat sérieux, qui prendra le relais. Monsieur Le Président fait lecture du projet de délibération.

Pour des raisons de confidentialité, Monsieur Le Président indique qu'il ne peut pas donner le nom des opérateurs aujourd'hui.

Monsieur POUX Vincent souhaite poser plusieurs questions. La première concerne la composition de la Commission de suivi ?

Monsieur Le Président répond que c'est celle qui avait été créée l'an dernier au moment des discussions avec CFA. Il s'agit du Président, du Vice Président en

charge du développement économique, du Vice Président de la vie locale et de l'animation et de Monsieur Le Maire de Saint André de Cubzac. Il ajoute que la commission est assistée par un avocat. Monsieur Le Président rappelle l'articulation des différents organes de décisions de la CdC. Le comité de suivi procède aux premières analyses, discutées ensuite en bureau qui soumet une proposition au Conseil Communautaire.

Monsieur POUX demande si c'est cela la nouveauté attendue en terme de transparence.

Monsieur Le Président indique qu'il est dans l'optique de faire avancer la ZAC Parc d'Aquitaine et le Village des marques naturellement, et que chaque étape sera respectée.

Monsieur GUILLAUD Florion souhaite poser une question de formalisme. Il indique que nous parlons de mise en concurrence des opérateurs, et que dans ce cas de figure, cela correspond à une définition légale qui sous-entend la mise en œuvre de procédures réglementaires soit issues des marchés publics, soit des propres règles internes soumises à l'approbation du Conseil Communautaire.

Monsieur Le Président indique que la CdC ne se trouve pas dans le cadre de cette procédure.

Monsieur GUILLAUD indique qu'il ne s'agit donc pas d'une mise en concurrence. Il demande que les conseils juridiques soient quand même consultés sur cette question afin d'éviter toute surprise à la fin du processus.

Monsieur le Président indique que chaque candidat a reçu le même cahier des charges et y a répondu dans les mêmes conditions. Il n'y a donc pas d'ambiguïté. Par ailleurs, il s'agit simplement de céder des parcelles de terre relevant du domaine privé de la Communauté de Communes, qui reste libre de traiter de gré à gré sous réserves de la consultation des domaines.

Monsieur POUX indique ne pas savoir comment répondre à ça sachant qu'il ne sait pas quelle question va être posée. En effet, il indique que le Président demande de donner un mandat sans savoir quelles questions seront posées aux opérateurs.

Monsieur Le Président indique en détail les principaux thèmes qui ont été soumis à chaque candidat dans le cahier des charges. Il indique que chaque candidat a déjà été reçu pour une première approche. Chacun a des atouts, et est prêt à avancer rapidement avec dépôt notamment d'une CDAC en septembre 2011.

Monsieur POUX indique qu'il n'est pas satisfait de la réponse. Il souhaiterait que le cahier des charges soit transmis à tous les délégués, et aussi que ce document ait reçu l'avis d'un spécialiste juridique. Enfin, il fait part de son étonnement, car il pensait qu'il n'y aurait pas de CDAC dans la mesure où il avait été évoqué la possibilité de mettre en œuvre un DACOM dans le cadre du SCOT.

Monsieur Le Président indique que l'accompagnement juridique a déjà été fait. Concernant le DACOM et par voie de conséquence le SCOT, Monsieur Le Président fait part des deux lettres par lesquelles Monsieur Le Préfet a fait des

observations sur le SCOT approuvé qui remettent en cause le caractère exécutoire du SCOT. Il y a plusieurs solutions pour rendre le SCOT définitif, et envisager une révision du SCOT pour mettre en œuvre le DACOM ce qui peut prendre 12 à 14 mois. Faute de DACOM, les dossiers commerciaux se retrouvent sous le régime commun des CDAC, sachant également que la loi Ollier n'a pas été votée.

Monsieur POUX souhaite connaître plus en détail les problèmes soulevés par le Préfet. Les personnes présentes sont des élus responsables qui ont droit à l'information.

Monsieur Le Président indique, après avoir brossé les grandes lignes des deux lettres de Monsieur le Préfet, que ce n'est pas à l'ordre du jour et qu'il est prévu une séance de travail spécifique.

Monsieur POUX indique que certes, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais quand il faut faire le choix d'un opérateur pour le Village des Marques, d'un cahier des charges qui dépend du passage en CDAC ou par le biais d'un DACOM, et que le SCOT est remis en cause, il y a un lien direct en terme d'opérationnalité. Monsieur POUX indique poser des questions sur des éléments factuels dont les réponses sont repoussées de réunion en réunion. Il indique agir pour le bien des citoyens.

Monsieur Le Président dit que la question du SCOT n'est pas à l'ordre du jour, et que prochainement une séance de travail sera organisée, et que tous les élus auront les éléments concrets. Il est évident qu'il s'agit d'un ensemble et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est proposé de continuer les discussions avec les deux opérateurs (dans la mesure où le contexte juridique est incertain) et de ne pas effectuer ce jour le choix de l'opérateur, comme initialement envisagé. Mais, il ne faut pas trop perdre de temps non plus.

Monsieur RAYNAL Vincent dit qu'il y a un ordre du jour et qu'il faut le respecter, même s'il est bon effectivement qu'il y ait une discussion élargie sur le SCOT. Par ailleurs, il est bien de repousser la décision de ce jour. Cela permettra d'avoir une meilleure analyse après les travaux de la commission de suivi et du bureau.

Monsieur GUINAUDIE propose que les termes de la délibération soient modifiés pour entendre ce qui a été dit par Monsieur GUILLAUD.

Monsieur Le Président indique que le texte sera modifié pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté juridique.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de poursuivre l'examen des propositions des deux opérateurs,
- de mandater la Commission de suivi et le Bureau à cet effet, qui seront notamment chargés d'établir une grille d'analyse des deux offres, de procéder à une nouvelle audition des candidats et de proposer au Conseil Communautaire de retenir un seul opérateur,
- de dire que le choix devra aboutir dans le courant du mois d'avril 2011.

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 3 (Messieurs PILARD, POULAIN et POUX)

## **II. Rapport n°05-2011 / Délibération n°04-2011 : Compte Administratif Communauté de Communes du Cubzaguais 2010**

### Discussions :

**Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit le président de séance. Monsieur PASTUREAU Alain est élu Président de séance pour le vote du compte administratif**

Monsieur PASTUREAU Alain (Vice Président en charge du budget) fait une présentation du compte administratif 2010.

Sur avis favorable du Bureau et de la Commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2010, dont la présentation est jointe.

M. MABILLE, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **III. Rapport n°06-2011 / Délibération n°05-2011 : Compte de gestion 2010**

Après que Monsieur Le Receveur de la Communauté de Communes du Cubzaguais ait présenté les opérations comptables et financières, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2010 de la collectivité.

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **IV. Rapport n°07-2011 / Délibération n°06-2011 : Affectation du résultat de l'année 2010**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat 2010 comme suit :

### **- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice

Excédent-----1 073 277.98€

	Déficit*****
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent-----2 807 589.72€
	Déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent-----3 880 867.70€
	Déficit*****

**- Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent***** Déficit -----54 300.05€
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	Excédent-----124 034.36€ Déficit*****
Résultat comptable cumulé	R001 Excédent-----69 734.31€ D001 Déficit*****
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	-----696 676.17€
Recettes d'investissement restant à réaliser	-----27 081.00€
Solde des restes à réaliser	----- - 669 595.17€
(B) Besoin (-) réel de financement	----- - 599 860.86€
Excédent (+) réel de financement	*****

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement**  
**Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement (Recette budgétaire R1068)	599 860.86€
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R1068)	*****

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):	3 281 006.84€
---	---------------

TOTAL A1----- : 3 281 006.84€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur  
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de  
fonctionnement D002) :\*\*\*\*\*

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 3 281 006.84€	D001 :	R001 : 69 734.31€ R1068 : 599 860.86€

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**V. Rapport n°08-2011 / Délibération n°07-2011 : Débat d'Orientations Budgétaires 2011 – Budget Général**

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la réunion de Bureau, et la réunion de la Commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé du 9 mars 2011,

Oùï, l'exposé de Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice président de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Discussions :

Monsieur BIROLEAU demande à propos du tableau pluriannuel synthétisant les recettes fiscales pourquoi il y a eu une diminution en 2007.

Il est répondu que la perte d'une entreprise majeure a généré cette baisse. Monsieur PASTUREAU ajoute qu'il faut voir l'évolution sur la durée et ne pas seulement analyser une année en particulier.

Monsieur GUINAUDIE indique à propos du SMICVAL que le produit attendu global va diminuer.

Monsieur GUILLAUD ajoute que l'impact sera différent en fonction du zonage.

Monsieur POUX demande si le recrutement sur le poste communication est un projet abandonné.

Monsieur PASTUREAU pense qu'il est souhaitable de communiquer et de prévoir les dépenses qui sont liées à ça. Cela passe en premier lieu par le recrutement. Tout n'est pas écrit dans le DOB mais en termes d'orientation on peut effectivement retenir cette remarque.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2011, sur la base du rapport joint en annexe.

## **VI. Rapport n°09-2011 / Délibération n°08-2011 : Compte administratif ZAC 2010**

### Discussions :

**Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit le président de séance. Monsieur PASTUREAU Alain est élu Président de séance pour le vote du compte administratif**

Monsieur PASTUREAU Alain (Vice Président en charge du budget) fait une présentation du compte administratif 2010.

Madame MORAGUES demande ce qu'on trouve dans les charges à caractère général ?

Monsieur PASTUREAU indique qu'il s'agit de toutes les écritures réelles, l'achat des terrains et les frais annexes (en 2010 : il s'agit de l'achat de l'hippodrome, du paiement du rond-point et les frais de conseils et de contentieux).

Monsieur POUX demande combien coûtent les emprunts dans l'attente de la réalisation effective de la ZAC ?

Monsieur PASTUREAU indique qu'à l'heure actuelle le portage coûte 130 000€ par an, et que les projections financières faites par KPMG tablaient sur 200 000€ par an. Nous sommes en dessous actuellement car la CdC bénéficie de taux intéressants.

Sur avis favorable du Bureau, et de la Commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé, après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte administratif 2010 ZAC, dont la présentation est ci-jointe.

M. MABILLE, Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2 (Messieurs PILARD et POUX)



**VII. Rapport n°10-2011 / Délibération n°09-2011 : Compte de gestion Budget annexe ZAC 2010**

Après que Monsieur Le Receveur de la Communauté de Communes du Cubzaguais ait présenté les opérations comptables et financières, le Conseil Communautaire décide d'approuver le compte de gestion 2010 du Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine de la collectivité.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2 (Messieurs PILARD et POUX)

**VIII. Rapport n°11-2011 / Délibération n°10-2011 : Affectation du résultat de l'année 2010 ZAC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de procéder à l'affectation du résultat 2010 ZAC comme suit :

**- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice	Excédent***** Déficit ----- - 41 125.10€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA)	Excédent -----164 366.79€ Déficit*****
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	Excédent-----123 241.69€ Déficit*****

**- Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent ***** Déficit ----- - 1 538 556.09€
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	Excédent ----- 982 207.68€ Déficit *****
Résultat comptable cumulé R001 D001	Excédent ***** Déficit ----- - 556 348.41€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	*****
Recettes d'investissement restant à réaliser	----- 500 000 €
Solde des restes à réaliser	*****
(B) Besoin (-) réel de financement	----- - 56 348.41€

Excédent (+) réel de financement

\*\*\*\*\*

**- Affectation du résultat de la section de fonctionnement**  
**Résultat excédentaire A1**

En couverture du besoin réel de financement (B) de la section d'investissement  
(Recette budgétaire R1068) 56 348.41€

En dotation complémentaire en réserve  
(Recette budgétaire au compte R1068)

SOUS TOTAL (R1068) 56 348.41€

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget n+1):  
66 893.28€

TOTAL A1----- : 66 893.28€

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur  
(Recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de  
fonctionnement D002) :\*\*\*\*\*

**- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 :-----	R002 : 66 893.68€	D001 : 556 348.41€	R001 : 0€ R1068 : 56 348.41€

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2 (Messieurs PILARD et POUX)

**IX. Rapport n°12-2011 / Délibération n°11-2011 : Débat d'Orientations Budgétaires 2011 – Budget annexe ZAC Parc d'Aquitaine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de Bureau, et la réunion de la Commission Administration Générale, Finances, Communication et Développement partagé du 9 mars 2011.

Oùï, l'exposé de Monsieur Le 1<sup>er</sup> Vice président de la Communauté de Communes du Cubzaguais,

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ZAC 2011, dont la présentation est jointe en annexe.

**X. Rapport n°13-2011 / Délibération n°12-2011 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif**

Monsieur Le Président expose,

La date du vote du budget a été reportée au 30 avril 2011. Il est fort probable, compte tenu du fait que la Communauté de Communes du Cubzaguais ne dispose pas d'information en particulier fiscale, que le vote du budget intervienne après le 15 avril 2011.

Avant cette date, la Communauté de Communes du Cubzaguais doit engager de nouvelles dépenses d'investissement non engagées en 2010, notamment afin de permettre l'ouverture de la micro-crèche de Peujard, et la réalisation de travaux pour l'ALSH, ainsi que l'achat de petits matériels nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président à engager et mandater, par anticipation au vote du budget primitif, les dépenses suivantes :

Chapitre	Compte	Nature	Montant TTC
23	2313	Constructions	12 000€
21	2135	Installation, agencement	1 500€
21	25568	Matériel de défense incendie	300€
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 000€
21	2183	Matériel de Bureau et informatique	4 600€
21	2184	Mobilier	11 000€
21	2188	Autres immobilisations	9 000€
<b>TOTAL</b>			<b>40 400€</b>

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**XI. Rapport n°14-2011 / Délibération n°13-2011 : Avis sur le PLU de Gauriaguet arrêté le 16 décembre 2010**

Monsieur Le Président expose,

Par lettre du 17 décembre 2010, reçue le 28 décembre 2010, Monsieur Le Maire de Gauriaguet invite la Communauté de Communes du Cubzaguais à donner son avis sur le PLU de la commune arrêté le 16 décembre 2010.

La Communauté de Communes du Cubzaguais a été consultée, par la commune de Gauriaguet, à toutes les étapes de concertation, lors de l'élaboration du PLU.

Le SCOT du Cubzaguais n'est pas cité comme document de référence dans le PLU soumis à l'avis. Si, certes le SCOT n'est pas encore opposable, il n'en reste pas moins que, dans une logique de cohérence et d'aménagement, il serait opportun que le PLU l'intègre dès à présent.

Cependant, et de manière générale, le PLU est compatible avec les objectifs et les orientations du SCOT du Cubzaguais en particulier sur la prise en compte :

- du projet de développement économique d'intérêt communautaire,
- du maintien du cadre de vie, et de la qualité du territoire,
- du respect des milieux naturels et agricoles,
- des modes de déplacement doux,
- des périmètres d'arrêt,
- du renforcement des cœurs de bourg.

Néanmoins, il convient de vérifier la conformité du PLU au SCOT sur les éléments suivants :

- les objectifs d'évolution de la population,
- les objectifs en matière de logement social,

Enfin, il serait également opportun que le PLU intègre dès à présent la Charte Intercommunale et Paysagère en cours d'achèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable au PLU arrêté de la Commune de Gauriaguet.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**XII. Rapport n°15-2011 / Délibération n°14-2011 : Règlement de fonctionnement Micro-crèche de Peujard**

Monsieur Le Président expose,

Dans le but de procéder à l'ouverture de la Micro-crèche de Peujard, il est nécessaire de mettre en œuvre un règlement de fonctionnement. Ce dernier décrit les modalités d'admission, les règles d'accueil, de vie et d'hygiène, l'organisation, ainsi que les modalités financières (tarifs).

Afin d'harmoniser le fonctionnement entre les différentes structures gérées par la Communauté de Communes du Cubzaguais, ce règlement est fortement inspiré par celui de la Maison de la Petite Enfance. Il a subi quelques adaptations afin de tenir compte de la taille de la structure. Par ailleurs, ce document a été élaboré en concertation avec le service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de la Gironde.

#### Discussions :

Monsieur MERCADIER expose le projet de règlement. Il indique que la micro-crèche ouvrira le 04 avril 2011. Il expose l'organisation générale, ainsi que l'organisation du personnel, avec les recrutements internes. Il explique ensuite les dernières échéances administratives et techniques. Enfin, il ajoute que l'investissement est financé à 80%.

Monsieur POUX propose d'inciter les familles à s'organiser pour déterminer une 3<sup>e</sup> personne chargée de récupérer l'enfant en cas de problème pour ne pas à avoir l'obligation de remettre l'enfant à la gendarmerie, ce qui peut constituer un drame.

Monsieur MERCADIER indique que, dans la pratique, le cas n'est jamais arrivé, et que les services s'organisent avec les familles pour ne pas avoir à mettre en œuvre cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement de fonctionnement de la Micro-crèche de Peujard ci-joint.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

#### **XIII. Rapport n°16-2011 / Délibération n°15-2011 : Promesse de vente CFA – Prorogation du délai de dépôt de la CDAC**

Monsieur Le Président expose,

Il a été consenti le 04 juin 2010 à la société CFA Atlantique une promesse de vente dans laquelle il était stipulé le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'aménagement commercial dans les huit mois de la signature soit avant le 04 février 2011.

Par lettre en date du 25 janvier 2011, la société CFA Atlantique demande un report de ce délai au 04 mai 2011. Cette demande est justifiée par le fait que le dispositif de commercialisation n'a pas pu entrer en phase active avant le mois de septembre 2010, compte tenu de la date tardive de signature de la promesse à la veille de la période estivale.

Afin de régulariser cette situation parfaitement compréhensible et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter la demande de report au 04 mai 2011 du dépôt de dossier de demande d'autorisation d'aménagement commercial par la société CFA Atlantique,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant correspondant à la promesse de vente sus-mentionnée, et jointe en annexe,
- de désigner la STON VIOSSANGE LATOUR comme notaire de la Communauté de Communes dans cette opération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2 (Messieurs PILARD et POUX).

La séance est levée à 20H30. M. TABONE invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune.